



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 29 novembre 2018, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur René Piller, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n° 12/18 et d'accorder un crédit de CHF 40'000.- pour l'installation de 7 équipements de sport extérieurs.

Le Secrétaire :



N. Ray

Saint-Sulpice, le 29 novembre 2018